

N° 131980-2022/1-ACTS/DAJI

Date du : 23 septembre 2022

Rapport de présentation

OBJET : modification de l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs.

PJ : un projet d'arrêté.

Références :

- code de l'environnement (articles 422-18 et 422-81) ;
- arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs ;
- courrier n° 60337-2022/2-REP du 13 mai 2022 ;
- courrier n° 116711-2022/1-ISP/DDDT du 12 septembre 2022.

1. Commission d'agrément des candidats à l'adoption (TITRE I – SECTEUR DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE – Art. 2).

Le Dr Catherine BLANC-ROSSIGNOL, suppléante, personne qualifiée dans le domaine de l'action sociale et sanitaire de l'enfance, ne fait plus partie des effectifs provinciaux.

La DPASS indique également qu'il n'y a plus de médecin qui siège dans cette commission, il n'est donc pas proposé de remplacement.

2. Commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap (CEJH) de la Nouvelle-Calédonie (Art. 4)

Par courrier en date du 13 mai 2022, la province Sud a communiqué les éléments suivants à la CEJH : le docteur Pierre RAMOGNINO, médecin de protection maternelle et infantile est désigné titulaire, et le docteur Aline MONDO, médecin de santé scolaire, suppléante. Cet arrêté vient donc acter le remplacement des docteurs

GRANGEON et BLANC-ROSSIGNOL. La désignation de M. Denis BREANT, du service social, est renouvelée.

3. Commission d'agrément relative à la gestion des déchets (TITRE VII – SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT – Art. 19).

Correction du prénom de la représentante de la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) madame Elizabeth RIVIERE :

Suite à une erreur matérielle, le mot « Elisabeth » est remplacé par le mot : « Elizabeth ».

Ajout d'une nouvelle filière à la Commission d'agrément relative à la gestion des déchets :

La province Sud a adopté en juillet 2021 la création d'une filière de gestion des médicaments à usage humain et vétérinaire non utilisés (MNU).

Par courrier n° 116711-2022/1-ISP/DDDT, il est demandé par la Direction du Développement Durable des Territoires (DDDT) de désigner les membres qualifiés de cette nouvelle filière des médicaments non utilisés (MNU).

Organisme et article de l'arrêté n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019	Désignations actuelles des personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs pour la province Sud	Désignations à opérer
Commission d'agrément des candidats à l'adoption (Art. 2)	— Mme Catherine Blanc-Rossignol, suppléante, personne qualifiée dans le domaine de l'action sociale et sanitaire de l'enfance.	Supprimé
Commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap (CEJH - Art. 4)	— Mme Catherine Grangeon, titulaire, médecin de protection maternelle et infantile ; — Mme Catherine Blanc-Rossignol, suppléante, médecin de protection maternelle et infantile ; - M. Denis Bréant, titulaire, service social ; — Mme Sabine Charles, suppléante, assistante sociale.	- M. Pierre RAMOGNINO, titulaire, médecin de protection maternelle et infantile ; - Mme Aline MONDO, suppléante, médecin de santé scolaire ; - M. Denis Bréant, titulaire, chef du service de l'action sociale.
Commission d'agrément relative à la gestion des déchets (Art. 19) Filière des huiles usagées (HU)	- M. René FERE, en qualité de représentant des producteurs ; - M. Marc DELAHAYE, en qualité de représentant des producteurs ; - Mme Emily MONTCHANIN, en qualité de représentante des distributeurs ; - M. Angelo DOOM, en qualité de représentant des collecteurs ; - Mme Jeannie FORNO, en qualité de représentante des installations de	

	<p>traitement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Julien BLANCHE, en qualité de représentant des installations de traitement ; - M. François BERGER, suppléé par Mme Marie LAFLEUR, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ; - le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ; - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ; - Mme Elisabeth RIVIERE, représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA). 	<p>- Mme Elizabeth RIVIERE, représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).</p>
<p>Filière des véhicules hors d'usage (VHU)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - M. Laurent JEANDOT, en qualité de représentant des producteurs ; - Mme. Nathalie LOQUET, en qualité de représentante des producteurs ; - M. Yan-Alexis CHATAIN, en qualité de représentant des distributeurs ; - Mme Katia LEROUX, en qualité de représentante des installations de traitement ; - M. Hiro MATTALIANO, en qualité de représentant des installations de traitement ; - M. François BERGER, suppléé par Mme Marie LAFLEUR, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ; - le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ; - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ; - Mme Elisabeth RIVIERE, représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA). 	<p>- Mme Elizabeth RIVIERE, représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).</p>

<p>Filière des accumulateurs usagés au plomb (AUP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - M. Yan-Alexis CHATAIN, en qualité de représentant des producteurs ; - M. Marc DELAHAYE, en qualité de représentant des producteurs ; - Mme Emily MONTCHANIN, en qualité de représentant des distributeurs ; - M. Christian COMMENGE, en qualité de représentant des installations de traitement ; - M. Hiro MATTALIANO, en qualité de représentant des installations de traitement ; - M. François BERGER, suppléé par Mme Marie LAFLEUR, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ; - le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ; - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ; - Mme Elisabeth RIVIERE, représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA). 	<p>- Mme Elizabeth RIVIERE, représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).</p>
<p>Filière des pneumatiques usagés (PU)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - M. Yan-Alexis CHATAIN, en qualité de représentant des producteurs ; - M. Thierry FARIBAULT, en qualité de représentant des producteurs ; - M. Didier DOMERGUE, en qualité de représentant des distributeurs ; - M. Nicolas BRUEL, en qualité de représentant des installations de traitement ; - M. Hiro MATTALIANO, en qualité de représentant des installations de traitement ; - M. François BERGER, suppléé par Mme Marie LAFLEUR, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ; - le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ; - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de 	

	<p>l'intérêt des consommateurs ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Elisabeth RIVIERE, représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA). 	<p>- Mme Elisabeth RIVIERE, représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).</p>
<p>Filière des piles et accumulateurs usagés (PAU)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - M. Jean-Louis MORUETA, en qualité de représentant des producteurs ; - M. Thierry DEQUEN, en qualité de représentant des producteurs ; - M. Cédric STIL, en qualité de représentant des distributeurs ; - M. Christian COMMENGE, en qualité de représentant des installations de traitement ; - Mme Jeannie FORNO, en qualité de représentante des installations de traitement ; - M. François BERGER, suppléé par Mme Marie LAFLEUR, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ; - le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ; - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ; - Mme Elisabeth RIVIERE, représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA). 	<p>- Mme Elisabeth RIVIERE, représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).</p>
<p>Filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - M. Rick STRATSFORD, en qualité de représentant des producteurs ; - M. Philippe PERRARD, en qualité de représentant des producteurs ; - M. Cédric STIL, en qualité de représentant des distributeurs ; - M. Christian COMMENGE, en qualité de représentant des installations de traitement ; - M. Hiro MATTALIANO, en qualité de représentant des installations de traitement ; - M. François BERGER, suppléé par Mme Marie LAFLEUR, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie ; - le président de l'association Ensemble pour la planète (EPLP) ou son représentant, en qualité de représentant 	

	<p>des associations de protection de l'environnement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant de l'association de défense de l'intérêt des consommateurs ; - Mme Elisabeth RIVIERE, représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA). 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Elizabeth RIVIERE, représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).
<p>Filière des médicaments non utilisés (MNU) A créer</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Mme Karine SAVELLI, en qualité de représentante des producteurs ; - M. Antoine HERLEMONT, en qualité de représentant des producteurs ; - M. Christophe DELEST, en qualité de représentant des distributeurs ; - M. Mathieu NOEL, suppléé par M. Laurent RENAUD, en qualité de représentant des distributeurs ; - M. Bertrand COURTE, en qualité de représentant des exploitants d'installations de traitement des déchets ; - M. David GUYENNE ou son représentant, en qualité de représentant de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) ; - Mme Christine PÖLLABAUER, la présidente de l'association MOCAMANA ou son représentant, en qualité de représentant des associations de protection de l'environnement ; - le président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Nouvelle-Calédonie, en qualité de représentant des associations de défense des consommateurs ; - Mme Elizabeth RIVIERE, ou son représentant, en qualité de représentante de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.